IEV CTFMED
Coopérer au-delà des frontières en Méditerranée

Projet financé par l'UNION EUROPÉENNE

REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

INSTM

COMMON

Appel pour recrutement d'un Technicien Supérieur en protection de l'environnement *"COastal Management and MOnitoring Network for tackling marine litter in Mediterranean sea « COMMON » A_B4.4_0080*

Vu que:

Le contrat de subvention No. 46/1346 signé le 03 septembre 2019 entre l'Union Européenne représentée par le Management Autority (MA) du programme ENI CBC MED d'une part et d'autre part le bénéficiaire l'organisation Legambiente Onlus, Via Salaria 403 – 00199 Rome (Italie), en qualité de chef de file.

Le chef de file en collaboration avec :

1. L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), partenaire 1 ;
2. Le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (C.I.H.E.A.M.) *Mediterranean Agronomic Institute of Bari, Via Ceglie 9 - 70010 Valenzano* (BA) (Italie) partenaire 2;
3. AMWAJ of the Environment, Verdun str. Jaber bldg.- 4th fl. – Beirut (Libon), Partenaire 3;
4. Université de Siena , via Banchi di Sotto 55, 53100 Siena (Italie), Partenaire 4 ;
5. Tyre Coast Nature Reserve, Hajo bldg 1st floor, Tyre (Libon) Partenaire 5 ;
6. Université de Sousse- Institut Supérieur Agronomique B.P 47, 4042 Chott Mériem - Sousse (Tunisie), Partnaire 6.

Ont soumis une proposition de projet intitulé *"**COastal Management and MOnitoring Network for tackling marine litter in Mediterranean sea " « COMMON** »* dans le cadre du premier appel à proposition du programme ENI CBC Med 2014-2020 et ont signé le Partner Agreement le 12 août 2019.

Que le 13/02/2019 le chef de file du projet a reçu une lettre officielle n° 256 de l'Autorité de Gestion (MA) qui informe que le projet **COMMON** a été retenu pour le financement du programme ENI 2014-2020 pour un cofinancement de **2223421,48** EURO qui correspond à **90%** du cout total du projet.

Que les coûts des actions qui seront accomplies par l'INSTM s'élève jusqu'à un maximum de € 377 292,70 (Trois cent soixante dix sept milles et deux cent quatre vingt douze /70 euro);

Etant donné que

L'INSTM est impliqué notamment dans les (*Work Package*) WP1, WP2, WP3 et WP5. L'INSTM est responsable du WP4.

L'INSTM doit aussi participer activement dans les réunions plénières et les réunions thématiques coordonnées par le chef de file du projet.

Attendu

L'INSTM (partenaire 1 du projet) cherche à engager un technicien superieur en protection de l'environnement pour rejoindre notre équipe. Le technicien supérieur appuiera notre équipe du projet, participepera aux campagnes de sensibilisation et d'échantillonnage dans les deux zones pilotes du projet. Les frais du techniocien supérieur sont imputés sur la ligne budgétaire ressources humaines externes.

ANNONCE

Art. 1 – Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (partenaire 1), avec le présent avis public, a l'objectif de recruter un technicien supérieur pour le projet *"COastal Management and MOnitoring Network for tackling marine litter in Mediterranean sea " COMMON* cofinancé dans le cadre du programme ENI-CBC MED 2014-2020.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction de la Coordinatrice du projet le technicien supérieur en environnement, sera chargé(e) de:

1) Participer aux campagnes d'échantillonnage dans les deux zones pilotes;

2) Collaborer avec le centre de secours des tortues marines et les parties prenantes pour les échantillons à traiter dans le cadre du projet;

3) Analyser les données récoltées,

4) Disponibilité à voyager (en Tunisie et à l'étranger) ;

5) Contribution à la réalisation de la base des données des échantillons collectés

6) La réalisation de toute autre tâche connexes en relation avec le projet pouvant être assignée par la coordinatrice du projet

Art. 3 – Rémunération et modalités de paiement

Le salaire brut du technicien supérieur en protection de l'environnement du projet COMMON, sera réalisé mensuellement dès la signature du contrat de prestation de service des deux parties est à raison de 1150 dinars sous la ligne budgétaire et sera imputée sur la rubrique ressources humaines externe.

En outre l'INSTM rembourse les frais de missions officiellement autorisés du technicien de protection de l'environnement durant les déplacements nécessaires du projet.

Les frais de missions sont (billet d'avion et les per diem pour couvrir les frais de logement et nourritures).

Tout ces frais doivent être dûment justifiés par le chargé de communication selon l'exigence du rapport financier du programme.

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration démarre à partir de la date de signature du contrat et reste valable jusqu'à 12 mois.

Art.5 – Conditions

Afin de participer à cette consultation, Le technicien supérieur doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

A. Conditions générales:

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible pour le programme ENI-CBC MED 2014-2020 Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue anglaise et les langues françaises/arabes (sont préférables);
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
3. Pas de condamnation pénale qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

B. Conditions Professionnelles:

1. Diplôme en technicien supérieur en protection de l'environnement
2. Minimum de 2 à 4 ans d'expérience de technicien supérieur en environnement
3. Une expérience en programme de sensibilisation et en travail de terrain est exigée
4. Passionné(e) par l'environnement, la biodiversité et les problèmes autour de la pollution en plastique, autonome , polyvalent(e), des connaissance en photographie, en infographie et en communication (pour collaborer avec le / la chargé de communication).
5. Bonne connaissance en tortue marine est souhaitée.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats avant la date limite de présentation des candidatures relatives à cette consultation.

L'absence d'une des conditions générales requises par la présente annonce comportera l'exclusion de la procédure de sélection.

Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission nominée par le représentant légal de l'INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les *curricula* des candidats et attribuera une ponctuation selon les critères suivants:

Critères de sélections	**Score**
Diplôme en technicien supérieur en protection de l'environnement	40
Minimum de 2 à 4 ans d'expérience autant que technicien supérieur (2ans=10pt; 3ans=30pt; 5ans=40pt)	30
Maîtrise du travail de terrain et sortie en mer	10
Bonnes connaissances des tortues marines	30
Total	**100 points**

La Commission compétente sera responsable de rédiger la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement candidats admis avec les notes relatives.

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leur dossier par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 14.00 heures du 03/ 01/ 2020.**

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante:

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre

28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô2025, Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante: **«Appel à Recrutement [AR02/2019 COMMON/INSTM] Sélection d'un chargé de communication du projet COMMON A_B4.4_080. A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation**

Art. 8 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante:

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation)
2. Curriculum Vitae
3. Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.5) ;
4. Copie de pièce d'identité

Art. 9 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

Le Directeur Général de l'INSTM

Hechmi MISSAOUI

Le Directeur Général de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI

Coordinatrice du projet COMMON

Sana Ben Ismail